PROCÈS-VERBAL
COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Réunion du	27 mai 2022 – VISIOCONFÉRENCE (STARLEAF)
Présidence	M. Jean-Marie COPPI
Membres	MM. Jean Louis MONNOT – Hugues BOUCHER - René FRANQUEMAGNE – Michel DI GIROLAMO et Roger BOREY
Administratifs	M. Guillaume CURTIL (Pôle Juridique)

1. STATUTS ET REGLEMENTS

Formation Règlements : MM. COPPI – MONNOT – FRANQUEMAGNE – BOREY – DI GIROLAMO

1.1 U13 INTER SECTEURS

La Commission,

Vu la disposition financière Q.05 de la LBFCF,

RAPPELLE à tous les clubs engagés en compétition U13IS, que les référents « Tuteur Arbitre » doivent obligatoirement avoir suivi une réunion d'information, pour être reconnus comme tel, et que ces derniers doivent être inscrits, sur la FMI, en tant qu'arbitre assistant.

PRECISE également que l'éducateur principal déclaré ne peut pas occuper les fonctions d'éducateur et de Référent « Tuteur Arbitre » sur une rencontre,

Journée du 14/05/2022

- **U.S.C. COSNE** : Le référent « Tuteur Arbitre » inscrit sur la FMI n'est pas habilité. Amende 20 euros.
- **F.C. GUEUGNON** : Le référent « Tuteur Arbitre » inscrit sur la FMI n'est pas habilité. Amende 20 euros.
- **GJ PAYS RIOLAIS** : Le référent « Tuteur Arbitre » inscrit sur la FMI n'est pas habilité. Amende 20 euros.
- **GJ DOUBS CENTRE FOOT** : Le référent « Tuteur Arbitre » inscrit sur la FMI n'est pas habilité. Amende 20 euros.

1.2 SUIVI CLUB – ARTICLE 30 DES R.G. DE LA F.F.F.

Vu l'article 30 des R.G. de la F.F.F.,
La Commission,
RAPPELLE aux clubs qu'ils ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général, Trésorier et le correspondant, d'une licence « Dirigeant ».

Club	Numéro	Bureau club licencié	Licences manquantes	District	Situation	Nombre de licenciés N-1	Nombre de licenciés N
A.S. DES ETOILES D'ARGENT DIJON	608147	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	33	0
A.S. FOY.RUR. DE THURY	524460	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
AM. DU PERSONNEL DE LA CHARTREUSE	609517	Non	Président, Trésorier	Côte d'Or	Actif partiel	18	20
ASS. SPO. ET CULT. DE LAIGNES ET SES ENVIRONS	582778	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
ATLAS F.C	664039	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	20	0
CR TAKE US - DIJON	682453	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	23	0
ECOLE DE FOOT BEAUNOISE	582643	Non	Secrétaire, Correspondant	Côte d'Or	Actif partiel	32	19
F. C. DE LA JEUNESSE MAHORAISE	681034	Non	Secrétaire	Côte d'Or	Actif partiel	36	47
F.C. COMMUNAL ARGILLY ANTILLY	548150	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
F.C. DE ST REMY LES MONTBARD	534786	Non	Secrétaire	Côte d'Or	Actif partiel	115	81
F.C. DES HAUTES COTES	538406	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
FOOTBALL CLUB VETERANS BESSEY	860993	Non	Trésorier,	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
U.S. BELANNAISE	548367	Non	Secrétaire, Trésorier	Côte d'Or	Actif partiel	34	31
A. C. S. PORTUGAISE D AUDINCOURT	527884	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactivité totale de fait suite à F.G.	20	0
A. TRAVAILLEURS TURCS PONTARLIER	546508	Non	Secrétaire, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactivité totale de fait suite à F.G.	114	22
A.S. APPENANS MANCENANS	528336	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactivité totale de fait suite à F.G.	24	0
A.S. MESLIERES GLAY DANNEMARIE	548373	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif 1ère année non officialisé	24	0
E.S. RECHESY FOOT	581775	Non	Trésorier	Doubs-territoire de Belfort	Actif partiel	33	34
F.C. BETHONCOURT	582037	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif 1ère année non officialisé	34	0
SC MONTBELIARD	582030	Non	Président	Doubs-territoire de Belfort	Actif	110	130

F.C. GOUX LES DAMBELIN	549995	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif 1ère année non officialisé	16	0
F.C. MONTECHEROUX	517584	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif 2ème année non officialisé	0	0
S. C. PLANOISE	860316	Non	Président, Secrétaire, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Actif partiel	75	89
SUARCE LEPUIX VETERANS	840956	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif 2ème année non officialisé	0	0
A. S. VILLERSEXEL ESPRELS	552729	Non	Trésorier	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	109	118
A.S. LUXEUIL	506590	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	13	0
A.S.C. VESOUL NORD	541182	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	42	0
ASSOCIATION AMICALE FRANCO MAROCAINE VESOUL	582373	Non	Secrétaire, Trésorier	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	42	71
F. C. DE SAULX	553821	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	36	0
F.C. BREUCHES	551543	Non	Président, Secrétaire, Trésorier	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	20	21
GALACTIK CLASSICO FUTSAL CLUB	582299	Non	Secrétaire	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	18	23
HERICOURT CITY	582662	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	0	0
HERISPORT FUTSAL	560653	Non	Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	9	13
U.S. AILLEVILLERS	506677	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	0	0
A. JURA DAMPARIS FUTSAL	550229	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Jura	Inactif non officialisé	0	0
F. FEMININ NORD NIVERNAIS	781486	Non	Secrétaire, Correspondant	Nièvre	Actif partiel	11	8
FOOTBALL CLUB IMPHYCOIS	560935	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Nièvre	Inactif non officialisé	0	0
A. CHALONNAISE F.	547710	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	85	119
A. FOOT ENTREPRISE MACONNAIS	881996	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
A. S. JEUNESSE TORCEENNE	581245	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	104	100
A. VETERANS L. SAINT REMY	847384	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0

A.S.L. DE CHANES	534870	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	2	0
AS ST LEGER LES PARAY	531712	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
CLUNY FOOT	530426	Non	Trésorier	Saône et Loire	Actif partiel	24	19
F. BENFICA D'AUTUN	527319	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	23	19
FLAMBOYANTS FOOTBALL CHALONNAIS	582663	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	51	48
FOOTBALL VETERANS LOISIRS OUROUX	851164	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
JEUNESSE SPORTIVE DE BEY *	553037	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	40	0
U. S. SAILLENARD	549449	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	14	0
A. DES JEUNES DE BUSSY EN OTHE	882493	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Yonne	Inactif non officialisé	17	0
A. FRANCAIS MIGRANT AVALLONNAIS	533983	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Yonne	Inactif non officialisé	6	0

* *Situation spécifique connue de la commission.*

La Commission,

MET EN DEMEURE les clubs listés ci-dessous de valider leur bureau, en régularisant les dirigeants non licenciés, pour le 31 mai 2022, dernier délai.
- F.C. DE ST REMY LES MONTBARD
- SC MONTBELIARD
- A. S. VILLERSEXEL ESPRELS
- A. CHALONNAISE F.
- A. S. JEUNESSE TORCEENNE
- FLAMBOYANTS FOOTBALL CHALONNAIS

*****

COORDONNEES DES CLUBS :

La Commission,
RAPPELLE que toutes les personnes identifiées dans Footclubs comme « correspondant » **doivent mettre à jour leurs coordonnées et les rendre DIFFUSABLES**.

1.2.1 AFFILIATION

Situation du club OPPOSITION DIJON FUTSAL (O.D. FUTSAL) – District de la Côte d'Or de Football

Pris connaissance de la demande d'affiliation « Futsal » de l'association OPPOSITION DIJON FUTSAL,
Attendu l'avis favorable du District de la Côte d'Or de Football en date du 19/05/2022,
Attendu que les documents fournis sont conformes,
Vu les articles 22 et 23 des R.G. de la F.F.F.,

Vu les dispositions financières de la LBFCF,
TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable.
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue.

1.2.2 FUSION

1.2.2.1. - FUSION CREATION

Situation du club UNION SPORTIVE RULLY FONTAINES

Vu l'article 39 des R.G. de la F.F.F.,
Vu le projet de fusion création présenté par les clubs J.S. RULLY (514335) et A.S. FONTENOISE (511200),
Vu l'avis favorable du District du Saône et Loire de Football en date du 20/04/2022 concernant le projet,
La Commission,
Attendu que le dossier présenté est conforme,
Par ces motifs,
TRANSMET le dossier au Conseil d'Administration de la Ligue avec avis favorable,

1.2.2.2. - FUSION CREATION

Situation du club AM.F.C. CUISEAUX CHAMPAGNAT

Vu l'article 39 des R.G. de la F.F.F.,
Vu la fusion absorption sollicitée par les clubs AM.F.C. CUISEAUX CHAMPAGNAT (546520) et C.S. VARENNOIS (506912) laquelle vise à ce que le club C.S. VARENNOIS, soit absorbé par le club AM.F.C. CUISEAUX CHAMPAGNAT,
Vu l'avis favorable du District Saône et Loire de Football en date du 27/05/2022 concernant ladite demande de fusion,
La Commission,
Par ces motifs,
TRANSMET le dossier au Conseil d'Administration de la Ligue avec avis favorable,

Situation du club J.S. CRECHOISE

Vu l'article 39 des R.G. de la F.F.F.,
Vu la fusion absorption sollicitée par les clubs J.S. CRECHOISE (515468) et A.S.L. DE CHANES (534870) laquelle vise à ce que le club A.S.L. DE CHANES, soit absorbé par le club J.S. CRECHOISE,
Vu l'avis favorable du District Saône et Loire de Football en date du 27/05/2022 concernant ladite demande de fusion,
La Commission,
Par ces motifs,
TRANSMET le dossier au Conseil d'Administration de la Ligue avec avis favorable,

1.4 GROUPEMENT JEUNES / SENIOR FEMININS

Situation du GJ BRESSE NORD (551629).

Pris connaissance de la demande de modification du GJ BRESSE NORD, via l'intégration d'un nouveau club,
Vu l'avis favorable du District Saône et Loire de Football en date du 27/05/2022,
La Commission,
Considérant qu'avec l'intégration du club F.C. CHARETTE (522078), le Groupement Jeunes serait composé de cinq clubs, à savoir U.S. ST GERMAIN DU BOIS (506907) ; C.S. DE MERVANS (508698) ; J.S. DE SIMARD (527548) ; INTERCOMMUNAL S. BRESSE NORD (552748) et F.C. CHARRETTE (522078).

Considérant qu'un avenant à la convention du GJ BRESSE NORD devra être rédigé pour officialiser cette modification,
Par ces motifs,
DONNE un avis favorable à la demande de modification présentée par le GJ BRESSE NORD.
TRANSMET le dossier au Conseil d'Administration.

2- STATUT DES EDUCATEURS

Formation Educateurs : MM. COPPI – FRANQUEMAGNE – BOUCHER

2.1 DECLARATION D'ENCADREMENT TECHNIQUE

Synthèse des sanctions sportives et financières pour les compétitions régionales pour la saison 2021/2022.

EQUIPES	**SANCTIONS FINANCIERES** (avec effet rétroactif au premier match de championnat)	**SANCTIONS SPORTIVES** (après expiration délai 30 jours)
Régional 1	170 €	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière
Régional 2	85 €	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière
Régional 3 **Régional 1 Féminine** **U18R - U16R - U15R**	50 €	Néant
U17R – U14R	30 €	Néant

*****

Journée des 21 et 22 mai 2022

REGIONAL 1 F (Début du championnat 11/12 septembre 2021) :

- **F.C. VESOUL -** L'éducateur n'est pas licencié Technique / Régionale et ne possède pas le diplôme requis. Amende 50 euros.

U18 REGIONAL 1 (Début du championnat 11/12 septembre 2021) :

- **R.A.S.**

U17 REGIONAL 1 (Début du championnat 11/12 septembre 2021) :

- **BESANCON FOOTBALL** : Aucun éducateur déclaré. Amende 30 euros.

U16 REGIONAL 1 (Début du championnat 11/12 septembre 2021) :

- **GJ LA SAVOUREUSE :** L'éducateur n'est pas licencié Technique / Régionale et ne possède pas le diplôme requis. Amende 50 euros.
- **GJ RUDIPONTAIN :** L'éducateur n'est pas licencié Technique / Régionale et ne possède pas le diplôme requis. Amende 50 euros.

U14 REGIONAL 1 (Début du championnat 4/5 septembre 2021) :

- **ONZE ST CLEMENT :** L'éducateur n'est pas licencié Technique / Régionale et ne possède pas le diplôme requis. Amende 30 euros.

2.3 CONTRÔLE DES PRESENCES SUR LES BANCS DE TOUCHE

La section Statut des Educateurs de la Commission Régionale des Statuts Règlements et Obligations des Clubs, en charge de l'application de la disposition précitée, appréciera, par tous moyens, l'effectivité de la fonction d'entraineur principal afin de déterminer si les clubs répondent à leurs obligations et en tirent les conséquences, notamment pour l'application des dispositions prévues aux articles 13 et 14 du Statut,

Elle rappelle que l'entraineur principal a la responsabilité réelle de l'équipe. A ce titre, il répond aux obligations prévues dans le présent Statut et notamment l'article 1, il est présent sur le banc de touche (toute absence devant être communiquée en amont à la Commission Régionale du Statut), donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match, et répond aux obligations médiatiques,

En cas de non-respect de l'effectivité de la fonction d'entraineur principal définie dans l'article 1 et le préambule du Chapitre 2, les sanctions financières applicables sont celles prévues aux dispositions financières de la LBFCF, par match disputé en situation irrégulière, nonobstant les sanctions pouvant être prononcées contre les entraineurs concernés.

Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Journée des 30 avril et 1er mai 2022

U16 REGIONAL 1 (Début du championnat 11/12 septembre 2021) :

A.S. ST APOLLINAIRE : Pris connaissance des documents fournis par le club. **RETIRE** l'amende de 50 euros.

Journée des 21 et 22 mai 2022

REGIONAL 1 F (Début du championnat 11/12 septembre 2021) :

A.L.C. LONGVIC : Absence non déclarée de l'éducateur Souhayel BELHADJ. Comptabilisation au titre de l'article 14. Amende 50 euros.

RACING BESANCON : Absence non déclarée de l'éducateur Merwan BOUDRIAS. Comptabilisation au titre de l'article 14. Amende 50 euros.

U18 REGIONAL 1 (Début du championnat 11/12 septembre 2021) :

R.A.S.

U17 REGIONAL 1 (Début du championnat 11/12 septembre 2021) :

R.A.S.

U16 REGIONAL 1 (Début du championnat 11/12 septembre 2021) :

R.A.S

U14 REGIONAL 1 (Début du championnat 4/5 septembre 2021) :

DIJON U.S.C. : Absence déclarée de l'éducateur Killian SIRE. Comptabilisation au titre de l'article 14. (2ème absence)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.
La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Jean-Marie COPPI **Guillaume CURTIL**